

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 13 avril à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Monique DINET, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Chantal MENIGOT et Bernard CERF, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Laurent BROCHET à Didier MATHIEU, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, Marie-Lise LHOMET à Josette BESSE, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Pierre OSER à André HELLE, Frédéric ROUSSE à Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 6 avril	Le 6 avril	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	41

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Claude SCHWANDER est désigné.

2017-03-04 Budget général : Vote des taux

Rapporteur: Christian RAYOT

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

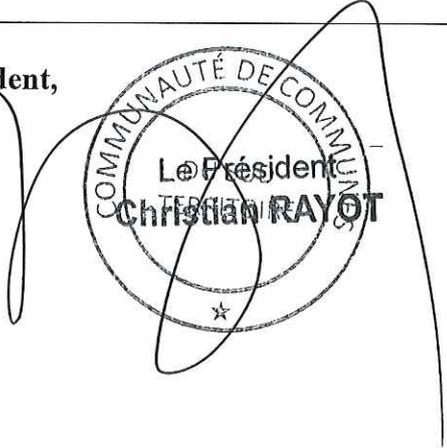
Les taux 2016 étaient les suivants :

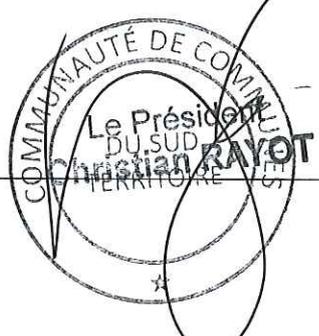
CFE	26.01 %
Taxe d'habitation	9.52 %
Taxe foncière (bâti)	1.00 %
Taxe foncière (non bâti)	1.61 %

Le Conseil communautaire après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de se prononcer sur le vote des taux 2017 :**
 - CFE 26.01 %
 - Taxe d'habitation 9.52 %
 - Taxe foncière (bâti) 1.00 %
 - Taxe foncière (non bâti) 1.61%

Annexe : Etat FDL

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le 11 MAI 2017</p> <p>Le Président,</p>	<p>Le Président,</p>   <p>Le Président Christian RAYOT</p>
--	--



Le Président
Christian RAYOT

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

L1 - PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

CFE	Bases d'imposition effectives 2016	Taux d'imposition de 2016	Taux d'imposition plafonné pour 2017	Bases d'imposition provisionnelles 2017	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3)	1 537 971
	6 014 375	26,01	>>>	5 913 000		

Pour information :
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants

L2 - RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

Taxe d'habitation	Bases d'imposition effectives 2016	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2016	Autre option : taux moyens pondérés des communes	Bases d'imposition provisionnelles 2017	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2)	2 135 526
Taxe foncière (bâti)	23 304 934	1,00		23 736 000		237 360
Taxe foncière (non bâti)	441 947	1,61		443 000		7 132

I - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2017

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	5 620 330	Total allocations compensatoires	158 745	Produit taxe additionnelle FNB	12 280	Produit global des IFFER	70 552	Produit de la CVAE	773 118	DORTP	163 648	TASCOM	202 493
		Versement GIR	321 565	Prélèvement GIR			1 531 911	Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)	2 380 018				

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE)

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales)	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7)	TAUX VOTES	Produit correspondant (col.4 x col.9)	Réserve de taux capitalisée	Réserve de taux utilisée	TAUX VOTE	Taux mis en réserve
				0,160			
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières							
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières	2 380 018						

Produit de CFE unique (col.4 x col.13)
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée

A BELFORT

Le préfet,

A

le

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

Le président,

PHILIPPE LEVIN

le 23 MARS 2017

